

## LE MORPHEME SÈ DANS LES ENONCES HYPOTHETIQUES AGNI

ANDREDOU Assouan Pierre

Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)

[pierreandredou@yahoo.fr](mailto:pierreandredou@yahoo.fr)

**R**ésumé : Traditionnellement appelés systèmes hypothétiques ou période conditionnelle (Colette Bodelot 2013), les énoncés usant de la structure « *Si X, Y* » sont des phrases complexes projetées en CP (Complementizer phrase). Dans cette formule, « *si* » est la conjonction, et précisément, une conjonction chargée de supposition. « *X* » représente une subordonnée de type circonstanciel et « *Y* » représente la proposition principale. Dans un tel énoncé, l'auteur entre dans une modalité déclarative particulière dans la mesure où l'assertion est conditionnée par une situation irréaliste ou fictionnelle. Nous postulons qu'en agni, le mécanisme morphologique exige que la morphosyntaxe soit le point de départ de cette étude relative aux constructions hypothétiques introduites par *sè*. Mais une telle hypothèse ne peut s'effectuer sans susciter, au préalable, une interrogation: qu'est-ce qui fait la particularité de l'énoncé hypothétique agni ? Notre but est de démontrer que le dynamisme et le système de fonctionnement des structures hypothétiques de l'agni donnent lieu à des phénomènes morphosyntaxiques divers dont il convient d'en faire un état des lieux.

**Mots clés** : Hypothétiques, Apodose, Protase, Hypothèse réalisable, Hypothèse irréalisable

## THE MORPHEME SÈ IN HYPOTHETICAL STATEMENTS AGNI

**A**bstract: Traditionally called hypothetical systems or conditional periods (Colette Bodelot 2013), statements using the structure "*If X, Y*" are complex sentences projected into CP (Complementizer sentence). In this formula, "*if*" is the conjunction, and specifically, a conjunction charged with supposition. "*X*" represents a circumstantial subordinate and "*Y*" represents the main proposition. In such a statement, the author enters into a particular declarative modality insofar as the assertion is conditioned by an unreal or fictional situation. We assume that the morphological mechanism in agni requires morphosyntax to be the starting point for this study of hypothetical constructions introduced by *sè*. But such a hypothesis cannot be made without first raising a question: what makes the agni hypothetical utterance special? Our aim is to show that the dynamism and operating system of the hypothetical structures of agni give rise to a variety of morphosyntactic phenomena, which need to be reviewed.

**Keywords** : Hypotheticals, Apodosis, Protasis, Feasible hypothesis, Unfeasible hypothesis.

**I**ntroduction : Les constructions hypothétiques introduites par *sè* (sien français) sont présentées par les linguistes comme une unité syntaxique renvoyant à énoncé complexe. Cette structure admet une apodose et une protase, condition nécessaire à la production de l'apodose. La finalité de ces constructions est énoncée par l'apodose et est déterminée par la protase, condition *sine qua non* à la réalisation de l'apodose. Cette façon de considérer l'énoncé hypothétique est soutenue par Borillo (2001). Elle traite les constructions hypothétiques en *si* dont la structure hypotaxique est composée de deux éléments entre lesquels s'établit comme une «

corrélation hypothétique », en proposant la définition ci-dessous : « Dans une construction de type hypothétique, le schéma énonciatif se compose de deux membres corrélatifs prenant la forme de deux propositions : la première, la protase, énonce une donnée d'hypothèse, qui trouve sa conclusion dans la seconde, l'apodose, avec laquelle s'instaure, de ce fait, une dépendance étroite » (Borillo 2001 : 232) En agni, la protase est introduite par le morphème hypothétique *sè*. Entre la protase et l'apodose, il existe une relation sémantique qui peut être qualifiée de « lien causal ». Cependant, pour Borillo (2001), c'est plus « la perspective de réalisation d'une situation corrélée avec la première », la protase, que la conséquence qu'exprime la deuxième, l'apodose. « Il ne serait pas juste de parler de relation de cause à effet » (*opt. cité*).

Cette assertion semble être battue en brèche par Ducrot. Il défend la thèse selon laquelle la valeur essentielle d'une construction du type *si p, q* est d'autoriser une réalisation successive de deux actes illocutoires : « 1° demander à l'auditeur d'imaginer « p », 2° une fois le dialogue introduit dans cette situation imaginaire, y affirmer « q » » (Ducrot 2003 : 168). Le destinataire se voit ainsi être attribué un rôle important dans le discours. Il lui est demandé d'envisager l'acte de supposition et l'acte d'affirmation. De plus, il lui est donné de penser qu'il existe, non seulement, une « dépendance étroite » entre *si p* et *q*, mais également entre les deux actes illocutoires accomplis. Selon Togeby (1982b), Hobæk Haff (1990), Martin (1992) et de Riegel et al. (2009) des constructions hypothétiques oscillent entre le potentiel et l'irréel. Dans la langue faisant l'objet de cette étude, l'apodose n'est valide qu'à la seule condition que la protase soit préalablement réalisée. Ils sont dépendants entre eux et forment, en quelque sorte, un bloc syntaxique. Celui-ci est entièrement soudé aussi bien sur le plan morphosyntaxique que sur le plan sémantique. Tesnière décrit cette relation en utilisant les termes « connexion, jonction, translation ». (Tesnière 1983 : 323)

### **0.1. Problématique**

L'énoncé hypothétique agni se fonde sur des lois linguistiques, notamment morphosyntaxiques. Le présent travail qui est une contribution à la description de la langue agni, soulève plusieurs interrogations morphosyntaxiques. Les questions qui en découlent sont : quelles seraient les spécificités morphosyntaxiques à la base de la production hypothétique agni? Quels sont les changements morphosyntaxiques qui s'y déroulent? Quels sont les caractéristiques du morphème *sè*? Afin avant de répondre à ce questionnement, nous procéderons d'abord à la définition du cadre théorique et de la méthodologie.

### **0.2 Cadre théorique**

Cette recherche, qui se veut une étude de cas, se situe dans la perspective de vérification des théories linguistiques dans les langues africaines, en général, et des langues ivoiriennes, en particulier. Elle s'inscrit dans le cadre de la grammaire générative et transformationnelle (Chomsky 1989). Les différentes données seront, pour l'essentielle, analysées à l'interface de la morphologie générative et de la syntaxe générative.

### **0.3 Cadre méthodologique**

La constitution des données pour cette analyse s'appuie sur une enquête de terrain. Les énoncés exprimant l'hypothèse seront recueillis d'un corpus enregistré en situation communication. Il s'agit d'une discussion spontanée entre principalement deux commerçantes,

locutrices d'origine agni, qui travaillent dans le domaine de la vente de poissons à Eboué.<sup>1</sup> Cet échange a fourni un échantillon d'environ une quarantaine d'énoncés de condition parmi plus de deux cent phrases.

### 1. L'expression de l'hypothèse en agni

Nous appelons système hypothétique deux propositions X (protase) et Y (apodose) entretenant une relation « comme celle qui permet d'énoncer la condition inévitable à la réalisation du procès décrit par le verbe de l'adjointe » (Loua 2018).

Cette section du travail met un point d'honneur sur les constructions hypothétiques avant de les analyser syntaxiquement.

#### 1.1. Les constructions hypothétiques agni

Un critère plausible pour identifier une hypothèse exprimant une relation de cause à conséquence, c'est l'insertion du connecteur *alors* entre la protase et l'apodose, pense Stage (1991 : 166).

La construction hypothétique agni est un système complexe, dans lequel intervient le dispositif [*sep*, (*àhà*) *q*], *p* étant le conséquent et *q* la conséquence de *p*. Il permet d'organiser le discours et de le structurer en argumentation, puis en explication et narration. Pour plus de précisions, examinons les exemples en :

(1)

- a. *sè aka sóà kätä ó bá jò kpá*  
 si Aka apprendre papier 3SG aller devenir bon  
 « Si Aka étudie, il réussira »
- b. *sè aka sóà lì kätä àhà ó jò lì kpá*  
 si Aka apprendre Acc papier alors 3SG devenir Acc bon  
 « Si Aka avait étudié, alors il aurait réussi »
- c. *sè mì jà mì hó n sí sùá*  
 si je gagner mon corps 1SG bâtir maison  
 « Si je deviens riche, je bâtirai une maison »
- d. *sè mì jà nì mì hó àhà n sí lì sùá*  
 si 1SG gagner Acc mon corps alors 1SG bâtir Acc maison  
 « Si j'avais été riche, j'aurais bâti une maison »

Les occurrences relevées dans le corpus ci-dessus expriment des actions réalisables (cf. 1a et 1c) et irréalisables (cf. 1b et 1d). On distingue, en agni, entre l'emploi du « non-realised » et de l'« unrealised » (Faarlund et al. 2006 : 1034) qui concernent des situations imaginaires localisées, soit dans le monde réel, soit dans le monde contrefactuel. En un mot, en agni, les structures hypothétiques introduites par *sè* 'si' peuvent avoir deux valeurs potentielles: valeur réelle et valeur irréelle. L'idée de la réalisation possible représentée par une hypothèse dite « potentielle » se base sur la définition suivante donnée par Riegel et al. : « Potentiel : le locuteur considère au moment de l'énonciation le procès comme possible, bien que les conditions de sa réalisation ne soient pas encore remplies » (Riegel et al. 2009 : 558). Ces mêmes auteurs définissent l'irréel comme

<sup>1</sup> Eboué est un village lagunaire situé au sud-est de la Côte d'Ivoire à environ 140 kilomètres d'Abidjan. L'activité principale des habitants de cette localité est la pêche.

«Un état du monde possible, mais qui est ou a déjà été annihilé par le réel. L'irréel du présent concerne un procès situé à l'époque présente, alors que l'irréel du passé affecte un procès situé dans un passé révolu. Le locuteur sait, au moment de l'énonciation, que le procès n'est pas présentement réalisable dans le monde réel, ou qu'il ne s'est pas réalisé dans le passé» (opt. cité).

Le système hypothétique agni peut être visualisé par l'une des représentations ci-dessous :  
(2)

- a. [*sɛp*<sub>[+Acc]</sub>, ...*q*<sub>[+Acc]</sub>] = c  
b. [*sɛp*<sub>[-Acc]</sub>, ...*ḡhǎ* *q*<sub>[-Acc]</sub>] = hypothèse irréalisable

Le système hypothétique de la langue agni, de façon générale, diffère peu de son équivalent français. Il suit l'ordre <protase, apodose>, <*si p, (alors)q*>

## 1.2 Analyse syntaxique de deux catégories d'hypothèse

Compte tenu du fait que les constructions corrélatives — *sɛp, ... q* et *sɛp, ... ḡhǎ q* — ne s'organisent pas de façon dichotomique, nous nous intéressons à la disposition syntaxique de chaque type de corrélation. L'agni présente deux grandes catégories d'hypothèse. Cette classification est fonction de la réalisation ou non de l'action comme l'illustre les structures en (3) ci-dessous :

- (3)  
a. *sè èmó bǎ èmó bá fité*  
si 2PL laver 2PL aller sortir  
« Si vous vous lavez, vous sortirez. »  
b. *sè èmó bǎ lì ḡhǎ èmó fité lì*  
si 2PL laver Acc alors 2PL aller sortir  
« Si vous vous étiez lavé, alors vous seriez sortis »

Un fait marquant, observé dans ces exemples, qui ne peut passer sous silence est l'élosion de *ḡhǎ*. En effet, dans l'exemple 3a, *ḡhǎ(alors)* est totalement absent dans l'énoncé, ce qui nous permet de supposer que la construction [*sɛ*(Constatif), (Intentionnel)] « favorise l'omission » du morphème *ḡhǎ* « obligatoire avec l'Accompli. » (Creissels et Kouadio 1977 : 507). Le morphème discontinu *sè...ḡhǎ* apparaît uniquement quand il est question d'une hypothèse irréalisable ou imaginaire. Dans le cas échéant, seul le morphème *sè* marque l'hypothèse (réelle). L'élosion de *ḡhǎ* nous permet de reconsidérer les schémas proposés en (2):

- (4)  
a. [*sɛp*<sub>[+Acc]</sub>, ...*σ<sup>2</sup>q*<sub>[+Acc]</sub>] = hypothèse réalisable  
b. [*sɛp*<sub>[-Acc]</sub>, ...*ḡhǎ* *q*<sub>[-Acc]</sub>] = hypothèse irréalisable

L'hypothèse irréaliste où la protase exprimant un événement passé non avéré utilise un morphème discontinu différent du système hypothétique réel. Les deux types de réalisation hypothétique sont marqués par une composition de deux têtes C. Elles sont caractérisées par une dislocation et disposées comme suit :

- (i) l'une à l'initial ;  
(ii) et l'autre à la finale de la proposition principale.

Ces différentes têtes syntaxiques peuvent être représentées ainsi :

<sup>2</sup> Morphème de l'élosion.

(5)

a. [sè... ø] = hypothèse réalisable

b. [sè... àhà] = hypothèse irréalisable

Dans les illustrations en (1) et (3), les positions occupées par les locutions, *sè... ø* et *sè... àhà*, sont clairement visibles. En considérant ces exemples, il est possible d'affirmer que l'hypothèse agni est, en réalité, « la marque d'une seule tête C (marqueur de l'hypothèse) qui est éclatée en deux autres : Hyp(othèse) et Top(ic). » (Loua 2018) En définitive, l'énoncé hypothétique en agni est une structure complexe qui admet une projection de Top(ic) occupée par ø (hypothèse réalisable) ou àhà (hypothèse irréalisable).

## 2. Valeurs et fonction du morphème sè

En agni, le morphème *sè* est apte à occuper diverses valeurs et fonction dans une phrase exprimant une hypothèse.

### 2.1 Valeurs desè

Le morphème *sè* est un indice morphologique qui n'a de valeur exacte qu'au sein d'une phrase. C'est une marque morphologique servant à construire un énoncé complexe en vue de marquer une hypothèse. Il a les deux propriétés suivantes :

(i) en se situant toujours dans la protase, le morphème *sè* sert à former une proposition subordonnée hypothétique ;

(ii) il est associé, soit au morphème ø, soit au morphème àhà pour former une locution hypothétique permettant de faire la nette distinction entre une hypothèse réalisable et irréalisable.

Les énoncés (1) et (3), illustratifs du caractère distinctif de *sè*, montrent que ce terme est la source de deux types de relations. Par ailleurs, *sè* regorge de caractéristiques temporelles utilisées pour servir à la connexion de la temporalité. Ce marqueur peut être associé à l'accompli et à l'inaccompli. Dans les illustrations (1b) et (3b), les deux procès décrits par les verbes sont à l'accompli. *sè* localise le monde dans lequel apparaît la vérité de q dans le monde réel. L'hypothèse, dans ces exemples est quasi proche de la réalité. Elle est *ipso facto* envisagée comme vraisemblable. En contrepartie, lorsque la particule *sè* est associée à l'inaccompli, comme en (1c) et (3a), nous sommes en présence d'un monde décalé par rapport à la réalité. L'hypothèse est réalisable.

### 2.2. Fonction de sè

Ce morphème, en agni, détient globalement les mêmes fonctions morphosyntaxiques et sémantiques que la conjonction « si » du français. Il convient, de ces points de vue, de dire que *sè*, principalement, détient une fonction syntaxique.

#### 2.2.1 La fonction de repérage

De sa position, à l'initiale des énoncés hypothétiques, le morphème *sè* sert à reconnaître, même à l'oral, une hypothétique dès la prononciation de « *sè* », étant le premier mot introducteur d'une hypothèse. Repère anaphorique, il transforme, de façon globale, les éléments qui précèdent une hypothèse. Cette fonction de repérage et d'anaphore se réalise, aussi bien, sur le plan morphosyntaxique que sémantique. Pour cette raison, cette unité morphologique est une marque fonctionnelle. Elle permet la détermination d'autres valeurs sémantiques à savoir

l'identification, la détermination, l'explicitation et la focalisation. De plus l'utilisation de *sè* permet à l'énonciateur de souligner deux choses aux yeux de son interlocuteur:

- (i) il indique que la condition vient d'être posée (il s'agit de la fonction anaphorique) ;
- (ii) et il annonce que dans la suite viendra la conséquence comme résultat de la validation de cette hypothèse (c'est la fonction cataphorique).

Ces éléments nous permettent d'évoquer d'une double fonction de repérage de *sè* : les fonctions d'anaphore et de cataphore.

### 2.2.2. Fonction syntaxique

Au niveau syntaxique, le morphème *sè* délimite une proposition hypothétique. En d'autres termes, son emplacement détermine la zone de la protase ainsi que celle de l'apodose. En effet, lorsqu'il marque la fin de la protase, ce morphème annonce systématiquement le début de l'apodose. La délimitation d'une hypothèse en *sè* nécessite en même temps deux opérations relationnelles:

- a) relier cette proposition subordonnée définie préalablement à la proposition principale qui va suivre,
- b) établir une relation sémantique (et logique) entre les deux propositions. Ce qui va de soi pour dire que sa fonction syntaxique exige une relation sémantique entre la condition et sa conséquence (ou sa conclusion). » (Yılmaz 2012 : 104)

*sè* peut être perçu comme un marqueur qui établit le lien entre ce qui est dit ou a été dit et ce qui va se dire ou aurait été dans une même structure d'hypothèse. « Il se passe un "acte discursif" qui consiste à dire que l'énonciateur présente une condition basée sur un procès suppositif » en *sè* « et l'oriente ensuite vers un autre *procès consécutif* qui représente la conséquence du procès préalable.» (Yılmaz 2012 : 104) Pour Le Goffic, ce marqueur a une double fonction : il relie les deux propositions p et q, dont l'une est syntaxiquement enchâssée dans l'autre et sert également à assembler « deux structures, autour d'une circonstance commune ». (LeGoffic 1993 : 392). *sè* est créateur d'un monde dans lequel s'opère la validité des deux propositions. Il s'agit donc d'une « cheville » dont le rôle est de placer P1 et P2 dans le même monde.

### 3. Discussion

L'idée d'hypothèse, très souvent, coïncide avec celle de condition. En effet, la modalité de l'hypothèse présente une structure morphosémantique très proche de la modalité conditionnelle. Pour mieux appréhender cette ambiguïté, référerons-nous aux définitions de certains auteurs qui se sont intéressés à ce sujet. A ce propos, Wagner affirme : « Une hypothèse est un acte de pensée par lequel nous supposons réalisés un état, une action, toute chose en un mot, dont l'essence puisse s'inscrire dans un verbe » (Wagner (1939 : 43).

Quant à Pottier, il considère que « faire une hypothèse, c'est accorder un certain degré d'existence à un être ou à un événement ». (Pottier (1987 : 199) si ces penseurs mettent en présence la relation entre l'hypothèse et sa réalisation, pour Chevalier et al. « Une phrase est dite hypothétique lorsqu'un de ses éléments exprime une supposition qui est généralement aussi la condition d'un fait qui suit. » (Chevalier et al. 1989 : 137.) Ces différentes approches définitionnelles classifient les constructions hypothétiques comme des conditionnelles. Cette indétermination se justifie pour la bonne raison que les grammairiens tout comme les linguistes se heurtent à deux appellations en l'occurrence les énoncés hypothétiques ou énoncés de condition. En agni, cette connexité est très étroite d'autant plus que le morphème *sè* s'avère être

la même marque morphématique utilisée aussi bien pour l'hypothèse que pour la condition. C'est à juste titre que Groussier et Riviere (1996) considèrent la notion de condition comme une cause hypothétique et fictive. Ils classifient cette construction comme la majorité des grammairiens dans les phrases conditionnelles.

**C**onclusion : A travers cette analyse, notre objectif général a été de mettre en lumière le fonctionnement des constructions hypothétiques de l'agni. En d'autres termes, nous avons tenté d'élucider le système morphosyntaxique d'un type d'expression qui est celle de l'hypothèse. Ainsi, nous avons pu établir deux classes d'énoncé hypothétique : l'hypothèse réalisable et l'hypothèse irréalisable. Cette catégorisation est déterminée en fonction de la valeur syntaxico-sémantique de la protase (p) et de l'apodose (q), de la valeur modale et selon la structure morphologique en « sè ». Ce qui différencie les deux catégories, c'est que les énoncés réels font appel au dispositif morphologique [sɛ ...ø] et a l'aspect accompli dans les deux propositions. Alors que dans les autres énoncés, il y apparaît généralement la structure sɛ ... àhà qui, avec les prédicats à l'inaccompli marquent plus explicitement l'hypothèse irréaliste. L'énoncé hypothétique agni est, donc, un système complexe, dans lequel intervient le dispositif commun [sɛp, ... q], marque distinctif de l'hypothèse. Il a aussi recours à l'auxiliation du verbe bá « venir », originellement verbe de mouvement, pour exprimer un « futur ».

### Références Bibliographiques

- BODELOT, Colette. 2013. « Étude synchronique des propositions subordonnées circonstancielles en si dans la Correspondance de Cicéron ». *De lingua Latina*, no 9 : *Varia*, p.1-26. [www.paris-sorbonne.fr/Numero-9-Varia](http://www.paris-sorbonne.fr/Numero-9-Varia)
- BORILLO, Andrée. 2001. « Le conditionnel dans la corrélation hypothétique en français » in Dendale, Patrick. & TASMOWSKI, Liliane. (éds), *Le conditionnel en français*, Paris : Klincksieck.
- CHEVALIER, Jean-Claude et al. 1989. *Grammaire Larousse du français contemporain*, Librairie Larousse, Paris.
- CREISSELS, Denise et KOUADIO, N'Guessan Jérémie. 1977. *Description phonologique et grammaticale d'un parler baoul.*, Abidjan, ILA.
- DUCROT, Oswald. 2003. *Dire et ne pas dire*. Paris : Hermann.
- FAARLUND, Jan Terje, et al. 2006. « The Syntax of Old Norse » *Norsk referanse grammatikk*, Oslo : Universitetsforlaget.
- GROUSSIER, Marie-Line et RIVIERE, Claude. 1996. « Les mots de la linguistique ». *Lexique de linguistique énonciative*, Paris: Ophrys.
- HOBÆK, Haff Marianne, 1990. « Quelques hypothèses sur les constructions hypothétiques ». *Revue Romane*, Bind 25, 1, [www.tidsskrift.dk](http://www.tidsskrift.dk)
- Le GOFFIC, Pierre. 1993. *Grammaire de la Phrase Française*, Hachette Supérieur, Paris.
- MARTIN, Robert. 1992. *Pour une logique du sens*. Paris : Presses Universitaires de France.
- RIEGEL, Martin, et al. 2009. *Grammaire méthodique du français*. Paris : Presses Universitaires de France.
- POTTIER, Bernard. 1987. *Théorie et analyse en linguistique*. Paris: Hachette.
- STAGE, Lilian., 1991 : « Analyse syntaxique et sémantique de la conjonction si dans les propositions factuelles ». Bind 26, 2, *Revue Romane*, [www.tidsskrift.dk](http://www.tidsskrift.dk)

- TOGEBY, Knud. 1982b. *Grammaire française, Volume II : Les formes Personnelles du verbe*, København : Akademiskforlag.
- TESNIERE, Luien. 1983. *Éléments de syntaxe structurale*. Paris: Editions Klincksieck.
- WAGNER, Robert-Leon. 1939. « Les phrases hypothétiques commençant par “si” dans la langue française ». *Des origines à la fin du XVIe siècle*, Paris: Droz.
- YILMAZ Selim. 2012 « Un voyage linguistique vers l’expression de la condition en turc oral (de la prosodie à l’énonciation) » *Synergies Turquie* n° 5 - 2012 pp. 95-108